



## AVIS PUBLIC

### AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANTES ET OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

Municipalité de Val-des-Monts

Date du scrutin : 2021-11-07

Par cet avis public, madame Patricia Fillet, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la Municipalité depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 ou avant.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
  - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
  - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis sur le site Internet de la Municipalité au [www.val-des-monts.net](http://www.val-des-monts.net), sous l'onglet « Élections municipales » en communiquant avec la Présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 26 octobre 2021.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la Présidente d'élection.

5. Vous avez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite à la Présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre (vous pouvez remplir la section appropriée du formulaire vous permettant d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale (voir point 3.)). Votre demande sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.

#### COORDONNÉES DU BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le bureau de la Présidente d'élection au numéro 819 457-9400, poste 2205, 2206 ou 2200. Il est à noter que les informations concernant les élections du 7 novembre 2021 se retrouvent, également sur le site Internet de la Municipalité de Val-des-Monts à l'adresse [www.val-des-monts.net](http://www.val-des-monts.net), sous l'onglet « Élections municipales ».

FAIT à Val-des-Monts ce dixième jour du mois de septembre DEUX MILLE VINGT ET UN.

La Présidente d'élection,



Patricia Fillet